

## PUBLIC CONSULTATION

### MONTREAL GENERAL HOSPITAL EXPANSION PROJECT (MUHC)

The Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold public hearings on the project on May 13 and June 9 at the Office de consultation publique de Montréal 1550 Metcalfe Street, Suite 1414, Montreal (Peel Station)

## THE PROJECT

The Montreal General Hospital, as part of the redeployment of activities of the McGill University Health Center (MUHC), wants to expand its buildings.

This expansion would allow the MUHC to consolidate the existing trauma care and neurology programs on the site of the General Hospital, near downtown, while the Glen campus will host services mainly oriented towards elective services.

The proposed expansion includes four components. A new 9-storey building that would house the main entrance of the hospital (1). An underground parking topped by a 4-storey building intended to accommodate operating blocks (2). A 7-floor increase to the main building (3). Two mechanical rooms that would be added on the building's rooftop (4). Therefore the building will be expanded by 43 300 square meters, which includes the underground parking.

## PURPOSE OF THE CONSULTATION

*Adoption of a draft by-law under section 89 of the Charter of Ville de Montréal.*

The proposed expansion of the Montreal General Hospital includes exceptions to the urban planning by-law of the borough of Ville-Marie. The draft by-law contains requirements on height, location and volumetry. It also makes special requirements regarding the extra number of parking spaces.

The consultation must take into account the implications of the Mount Royal protection and enhancement plan draft which is currently the object of another consultation. As the site of the project is located in the Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, the draft by-law is subject to approval by referendum, under the fifth paragraph of section 89 of the Charter of Ville de Montréal (R.S.Q., c. 11-4).

## DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. de Maisonneuve Est, 5e étage;
- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

**La date limite d'inscription pour présentation orale ou dépôt de mémoire écrit : 4 juin 2008**

Renseignements à  
l'Office de consultation publique de Montréal  
**Éric Major**  
Attachée de recherche et de documentation  
**514 872-8510**  
[xmajor@ville.montreal.qc.ca](mailto:xmajor@ville.montreal.qc.ca)

## MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

## CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL (CUSM)



*La consultation publique est ouverte à tous. elle donne l'occasion de vous informer et de faire valoir votre opinion sur le projet et sur son cadre réglementaire.*

### SÉANCE D'INFORMATION

13 mai, 19h

### SÉANCE D'AUDITION DES MÉMOIRES

9 juin, 19h

### Lieu :

**Office de consultation publique de Montréal**  
1550, rue Metcalfe, Bureau 1414  
Montréal, (Métro Peel)



## LE PROJET

L'Hôpital général de Montréal, dans le cadre du redéploiement des activités du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), désire agrandir son bâtiment situé entre les avenues Cedar, des Pins et le chemin de la Côte-des-Neiges.

Cet agrandissement permettrait au CUSM de regrouper sur le site de l'Hôpital général (« Campus de la Montagne »), près du centre-ville, les services destinés à une clientèle d'urgence. Tandis que le campus Glen accueillerait les services principalement orientés vers une clientèle élective.

L'agrandissement proposé comporte quatre volets. Un nouveau bâtiment de 9 étages serait construit devant la façade actuelle qui donne sur l'avenue des Pins. L'entrée principale de l'hôpital y serait relocalisée (1). Un stationnement souterrain serait creusé dans la cour Ouest, surplombé par une construction de 4 étages destinée à recevoir notamment les blocs opératoires (2). Le bâtiment central serait rehaussé de 7 étages (3). Enfin, deux appentis mécaniques seraient ajoutés sur le toit (4).

Au total, le bâtiment existant serait agrandi de 43 300 mètres carrés supplémentaires, en y incluant le stationnement souterrain.

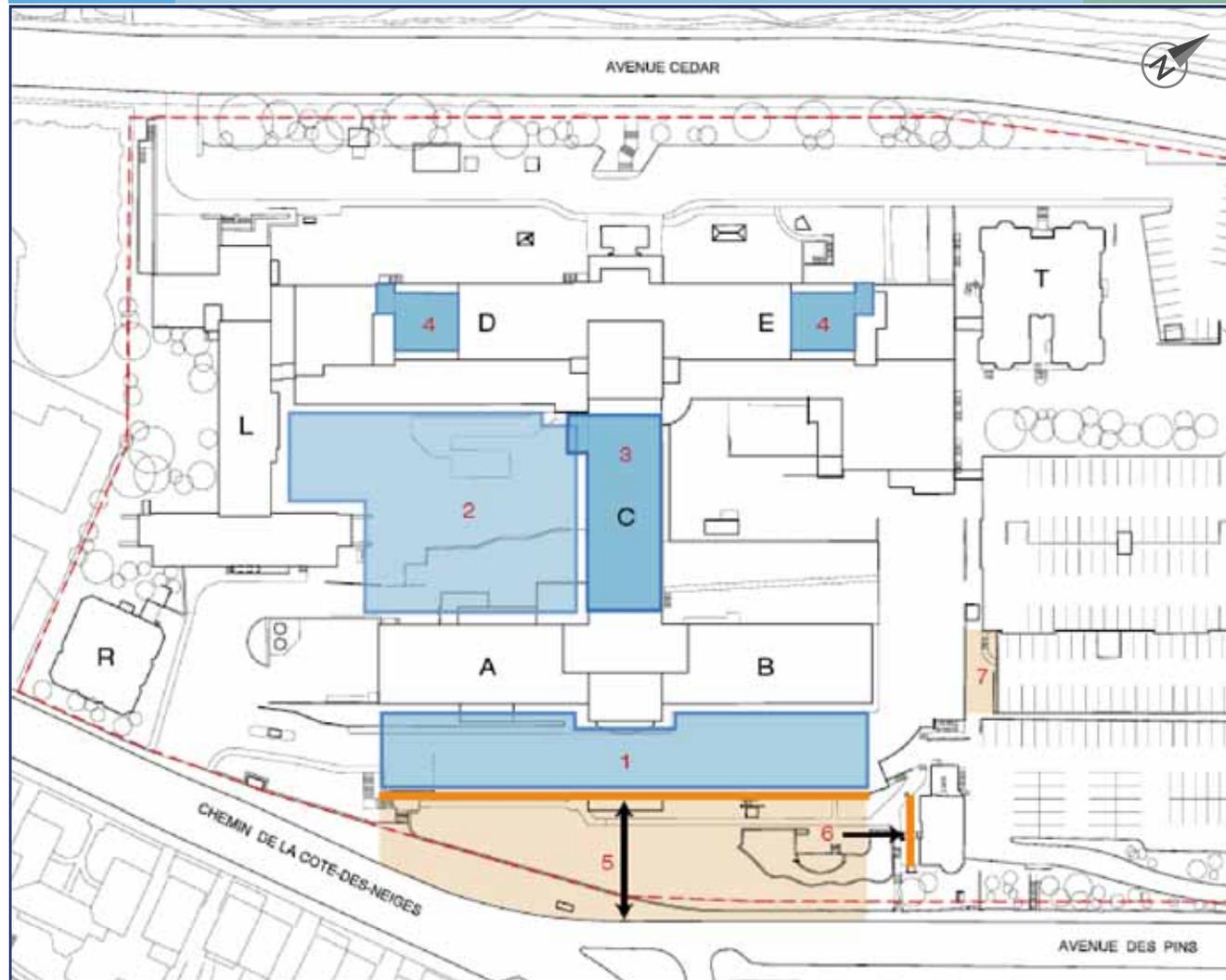
## OBJET DE LA CONSULTATION

*Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.*

L'agrandissement proposé de l'Hôpital général de Montréal comporte des dérogations au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie. Le projet de règlement soumis à la consultation prévoit des dispositions concernant la hauteur, l'implantation et la volumétrie. Il prévoit également des dispositions particulières quant au surnombre d'unités de stationnement.

La consultation devra prendre en compte les incidences du projet sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal actuellement à l'étude. Le projet étant situé dans l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire conformément au paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. 11-4).

## PLAN DU SITE



Source : Campus de la Montagne – projet d'intégration et de développement urbain, Centre universitaire de santé McGill, 15 janvier 2008